

SOMMAIRE

A LA UNE

- Présentation des cinq grandes priorités de l'action de l'État pour 2023 à la presse

FINANCES LOCALES

- Le fonds vert : top départ !

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Connaissez-vous la charte d'engagement Ecowatt proposée par RTE ?

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Déploiement d'une nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets du bâtiment depuis le 1er janvier 2023

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

- Manifestations sportives : 3 visioconférences pour apprendre à traiter les dossiers dématérialisés
- La dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques

EDUCATION ET JEUNESSE

- Appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités territoriales « favoriser la continuité et la qualité éducative dans les différents temps de l'enfant »

INSTITUTION ET VIE LOCALE

- Dispositifs de recueil : gestion des cartes ANTS
- Reconduction des conseillers numériques (CNFS)

ACCUEIL DES DEPLACÉS UKRAINIENS

- Ukraine : actualisation du livret d'accueil

A LA UNE



Présentation des cinq grandes priorités de l'action de l'État pour 2023 à la presse

Lundi 23 janvier, Thierry MOSIMANN, préfet du Calvados, a adressé ses vœux à la presse.

L'occasion de dresser le bilan de l'année 2022 et de présenter les cinq priorités de l'action de l'État pour 2023 que sont :

- gérer les crises de toute nature
- assurer la sécurité des Calvadosiens
- soutenir l'activité économique et aider les plus démunis
- garantir une meilleure cohésion des territoires
- l'État au service du développement durable et de la transition énergétique

Pour consulter le dossier de presse, [cliquez ici](#).



Le fonds vert : top départ !

Le fonds vert, doté de 2 milliards d'euros en 2023 de l'Etat et de 1,2 milliard d'euros de la Banque des Territoires, est désormais disponible en ligne pour toutes les collectivités territoriales.

Grâce aux formulaires « Démarches simplifiées » disponibles sur le site <https://aides-territoires.fr/fonds-vert/>, les collectivités peuvent dès aujourd'hui déposer leurs demandes de financement en matière :

- de performance environnementale : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ;
- d'adaptation des territoires au changement climatique : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels en métropole et en outre-mer (feux de forêt, inondations, risques cycloniques, etc.) ;
- d'amélioration du cadre de vie : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage, etc.) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

Des cahiers d'accompagnement ont été élaborés et mis en ligne dès la mi-janvier pour aider les collectivités à concevoir leurs projets et assurer une grande ambition environnementale. Pour les trouver, [cliquez ici](#).

La région Normandie bénéficie de 94,74 millions d'euros. Les différentes lignes sont fongibles, à l'exception de l'enveloppe régionale relative à la biodiversité 6,84 millions d'euros et l'enveloppe départementale relative à l'ingénierie 0,25 million d'euros.

Le préfet du Calvados a signé la circulaire relative à la mise en oeuvre du fonds vert dans le département. Pour la trouver, [cliquez ici](#).

Vous pouvez poser votre question sur le fonds vert en écrivant par mail à : pref-fondsvert@calvados.gouv.fr



Connaissez-vous la charte d'engagement Ecowatt proposée par RTE ?

Comme l'Agglomération Lisieux Normandie le 13 janvier dernier, toutes les collectivités territoriales peuvent signer la charte d'engagement élaborée par Réseau de transport d'électricité (RTE).

Son objectif : synchroniser l'action des communes pour réduire leur consommation d'énergie avec les signaux Ecowatt orange et rouge, et appuyer leurs efforts pour relayer l'information sur les alertes et les éco-gestes auprès de leurs agents, habitants et partenaires.

Ces bonnes pratiques s'inscrivent dans les efforts à mener par chacun d'entre nous pour œuvrer à la transition énergétique.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**LES FILIÈRES À
RESPONSABILITÉ
ÉLARGIE
DU PRODUCTEUR**

Déploiement d'une nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets du bâtiment depuis le 1er janvier 2023

De nouvelles obligations sont en vigueur pour développer le réemploi et le recyclage des déchets du bâtiment, et lutter contre les dépôts illégaux.

Pour les producteurs des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment :

Tous les producteurs doivent être en mesure d'assurer leur responsabilité pour les produits et matériaux de construction du bâtiment en adhérant à un éco-organisme agréé. Ces éco-organismes sont au nombre de 4 : écomaison, écominero, valdelia et valobat.

Pour les détenteurs de déchets issus des chantiers et les opérateurs de gestion de déchets :

Un déploiement de prise en charge des déchets s'organise. Il se fait en concertation avec les parties prenantes, notamment sur les modalités suivantes :

- les consignes de tri des déchets,
- les standards communs de collecte séparée et de collecte conjointe des déchets,
- les exigences de traçabilité communes à l'ensemble de la filière,
- la géolocalisation commune des points de reprise,
- la communication et la formation des acteurs.

La contractualisation entre les éco-organismes et les déchèteries professionnelles, d'une part, et les points de

vente de distribution, d'autre part, est initiée par les éco-organismes afin de pourvoir au maillage territorial des points de reprise gratuite des déchets du bâtiment.

Pour les collectivités territoriales :

Elles se verront prochainement proposer pour leurs déchèteries un contrat-type unique harmonisé par les 4 éco-organismes. Il est en cours d'élaboration avec les associations représentatives des collectivités.

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE



Manifestations sportives : 3 visioconférences pour apprendre à traiter les dossiers dématérialisés

Depuis janvier 2022, les dossiers de manifestations sportives sur la voie publique sont déposés en ligne par les organisateurs sur le [site des manifestations sportives](#). Cela concerne par exemple les randonnées pédestres, les courses cyclistes ou les concentrations de véhicules à moteur qui doivent, selon leurs caractéristiques, être déclarées ou autorisées.

Les mairies, qui peuvent être instructrices ou consultées pour avis, sont invitées à utiliser cette plateforme qui met en lien tous les services concernés par un dossier et accompagne l'application de la réglementation.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de la plateforme, 3 visioconférences sont proposées aux mairies du Calvados :

- le mardi 7 février à 16h
- le jeudi 9 février à 10h
- le mardi 28 février à 10h

Ces visioconférences (sur inscription obligatoire) vous présenteront la réponse à une demande d'avis et l'instruction d'un dossier en ligne.

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#).



La dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques

Le concours particulier relatif aux bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales.

Le concours comprend deux fractions : une première dédiée aux projets courants de construction et d'équipements territoriaux ; une deuxième mobilisable pour des projets à rayonnement départemental, régional, voire national.

S'agissant des projets de construction, de rénovation et d'extension, les critères d'éligibilité dépendent de la surface

plancher par habitant, de la fraction de la population concernée et de la taille de la commune ou de l'EPCI. La collectivité porteuse du projet doit inscrire son projet dans une stratégie globale et doit rédiger un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer auprès du service livre et lecture de la DRAC avant le 15 mai de l'année en cours.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

INSTITUTION ET VIE LOCALE



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services

Reconduction des conseillers numériques (CNFS)

Après le financement exceptionnel prévu par le plan France relance, l'Etat s'est engagé à maintenir un dispositif de financement de ces emplois.

En 2023, les structures employeuses de CNFS seront éligibles à la signature d'une nouvelle convention, pour une période de 3 ans si elles souhaitent conserver les postes qui leur ont été attribués. Le conventionnement pluriannuel pourra intervenir de manière rétroactive afin d'assurer la continuité des financements et sécuriser ainsi les CNFS en poste.

Toutefois, dans le respect du droit du travail, les associations employeuses peuvent décider de recruter une autre personne, 3 mois maximum après la fin de contrat de travail du précédent CNFS.

Lorsque les structures employeuses sont en mesure de fournir les éléments permettant la signature d'une nouvelle convention, elles pourront compléter le formulaire Démarches-simplifiées (un formulaire/structure).

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

ÉDUCATION ET JEUNESSE



Appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités territoriales « favoriser la continuité et la qualité éducative dans les différents temps de l'enfant »

Vous souhaitez renforcer la continuité et la qualité éducative des temps scolaires, péri et extras-scolaire des enfants ?

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Calvados, en partenariat avec Infos Jeunes Normandie, vous propose une offre innovante d'accompagnement.

Cette action repose sur l'accueil d'un ou plusieurs binômes de volontaires en service civique pendant six à huit mois, chargés d'apporter un soutien à l'organisation des actions éducatives dans l'un des cinq domaines identifiés :

- contribuer aux activités pédagogiques des enfants d'âge

maternel

- éducation à la citoyenneté
- savoir rouler à vélo
- éducation artistique et culturelle
- sport et handicap

En plus des formations relatives au dispositif service civique, le SDJES vous propose un accompagnement renforcé des volontaires par ses personnels techniques et pédagogiques, une aide financière pour soutenir la mise en œuvre d'une action proposée par le binôme de volontaires au cours de sa mission, et un accès à des temps de sensibilisation pour renforcer leurs connaissances.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accueillir des volontaires : bénéficier de l'intermédiation d'infos Jeunes Normandie ou solliciter votre agrément service civique.

Pour plus d'informations, n'hésitez à contacter :
Claire Resneau référente départementale des dispositifs d'engagement à l'adresse mail suivante : claire.resneau@ac-normandie.fr et sur [le site de l'académie de Normandie](#)

ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS



Ukraine : actualisation du livret d'accueil

Depuis le début du conflit, 955 Ukrainiens ont été accueillis dans le Calvados.

En complément de l'élan de solidarité citoyenne, des centres d'hébergement collectifs ont été déployés par la direction départementale de l'emploi, des territoires et de la solidarité (DDETS). Plus de 440 personnes ont bénéficié de cette mise à l'abri d'urgence permettant de réaliser les démarches administratives et les premiers soins.

L'État a également coordonné le relogement de 467 déplacés ukrainiens qui se poursuit grâce à la mobilisation des bailleurs sociaux, des associations, communes, collèges, lycées ou des particuliers.

Afin de faciliter l'intégration, un lien étroit est organisé avec les collectivités territoriales, les collèges et les lycées pour que les enfants poursuivent leur scolarité.

Des ateliers socio-linguistiques sont aussi proposés pour faciliter l'accès à l'emploi.

Enfin, le [livret d'accueil](#) vient d'être actualisé pour tenir compte des dernières évolutions (séjour, emploi et formation, santé, etc.).

Pour toute question, la plate-forme Ukraine est accessible au 02.31.52.74.43 ou par courriel : pref-accueil-ukraine@calvados.gouv.fr.